

*Administration financière—Loi*

Grâce aux efforts inlassables que le vérificateur général a faits par l'entremise du comité des comptes publics, on s'est finalement rendu compte qu'il fallait nommer un directeur général des finances au Conseil du Trésor. Après avoir examiné la question depuis un certain temps déjà, j'imagine fort bien que le directeur général des finances, le contrôleur général, doit être comptable à la Chambre des communes par l'entremise du Conseil du Trésor, même si certains ne sont pas d'accord avec moi. C'est lui qui sera chargé de mettre sur pied dans nos organismes, ministères et sociétés de la Couronne, des mécanismes qui assureront une meilleure gestion de nos ressources fiscales.

Le vérificateur général fait toujours une vérification comptable et le comité des comptes publics traite des problèmes après coup. Maintenant, nous aurons quelqu'un qui pourra commencer à organiser un service et à mettre en poste des gens très compétents. J'ai hâte de faire la connaissance de M. Rogers. J'ai déjà entendu des éloges à son propos et il semble bien que la trentième législature aura été l'occasion de prendre des mesures pour contrôler efficacement la gestion financière et l'utilisation des ressources fiscales. Il incombera aux futurs membres du comité permanent des comptes publics et au vérificateur général de veiller à la bonne marche de ce nouveau bureau. Je suis certain qu'il sera l'objet d'un examen au moins une fois par année.

Les fonctions, responsabilités et relations hiérarchiques du contrôleur général sont bien connues. Elles sont décrites et consignées dans plusieurs documents publics, mais pour les fins de mon propos, je vous renvoie à la déclaration faite à la Chambre, le 25 avril 1977, par le président du Conseil du Trésor (M. Andras). Également, dans le rapport du vérificateur général pour 1977, le vérificateur général décrit les principales attributions de ce nouveau poste, et j'aimerais consigner ce passage au compte rendu. Ma citation est tirée du paragraphe 2.7 du rapport du vérificateur général pour 1977:

En termes généraux, le contrôleur général sera chargé, auprès du Conseil du Trésor, de la qualité et de l'harmonie des contrôles, des politiques et des pratiques d'administration financière en usage dans toute la Fonction publique fédérale. La grande partie des responsabilités de cette nouvelle fonction comprendront celles qui ont été attribuées à la direction de l'Administration financière du Secrétariat du Conseil du Trésor, créée en mars 1976. Il existera un rapport «fonctionnel» particulier entre le Contrôleur général et les administrateurs financiers en chef des ministères, des organismes et des sociétés de la Couronne, ce qui permettra ainsi au contrôleur d'assurer l'orientation nécessaire tout en maintenant le principe de gestion décentralisée qui a été adopté à la suite des recommandations de la Commission Glassco...

Cette nomination, qui demande une restructuration importante du Secrétariat du Conseil du Trésor, réitérera notre détermination de maintenir les plus hautes normes de contrôle par la création d'un poste qu'on pourrait mieux décrire comme étant celui d'administrateur financier en chef de la Fonction publique fédérale.

● (1422)

Ces fonctions et ces responsabilités sont également définies dans le procès-verbal du 16 mars 1978 du comité des prévisions budgétaires en général, numéro 7 pages 14 et 15. Je n'abuserai pas de l'attention de mes collègues, mais je tiens juste à leur signaler que les responsabilités du contrôleur général, telles qu'elles sont définies, sont très importantes. Il y en a à peu près 20 en tout et il faudrait trop de temps pour les énumérer toutes ici.

[M. Huntington.]

Il est important selon moi de ne pas perdre de vue les recommandations du vérificateur général. Il a recommandé, entre autres choses de créer le poste de vérificateur général, ce que nous sommes en train de faire avec le bill C-10. Il serait bon de nommer, comme premier titulaire de ce poste, une personnalité marquante. D'après ce que j'ai compris, M. Rogers se serait dit prêt à se porter candidat. Il laisserait tomber pour cela un poste très élevé dans le secteur privé. Je voudrais rendre hommage à cet homme qui place l'intérêt public et son sens des responsabilités au-dessus d'un revenu peut-être supérieur qu'il aurait pu continuer à toucher dans le secteur privé.

Je tiens personnellement à lui rendre hommage pour avoir accepté de se joindre à l'appareil gouvernemental fédéral et d'y occuper cette importante fonction. Il sera le premier à s'être chargé de fournir aux Canadiens cette nouvelle forme de contrôle qui devrait nous permettre d'utiliser nos ressources d'une manière plus rationnelle. Selon moi, il ne devrait pas se borner à vérifier et à mettre en place des mécanismes de contrôle des opérations financières, mais également, considérer comme partie intégrante de ce système de vérification interne, une analyse rétrospective des cas antérieurs afin d'essayer de déterminer dans quels buts on avait initialement décidé d'affecter des crédits. Trop souvent, on a pu constater que des ministères, des organismes gouvernementaux et des sociétés de la Couronne se sont considérablement éloignés des objectifs qu'on leur avait d'abord fixés. M. Rogers, le nouveau contrôleur général, a assurément un grand défi à relever, et, à en juger par ce qu'on dit de lui, il est certainement l'homme tout désigné pour nous sortir de la jungle où nous nous trouvons actuellement en nous inculquant des principes de discipline et de meilleures normes de rendement.

Je ne voudrais pas trop m'éloigner de la principale tâche qui l'attend dans l'exercice de sa fonction, celle qui consiste à rétablir le contrôle des deniers publics. Il me semble que peu de gens ont signalé que, le vérificateur général avait conclu son rapport en disant que les dépenses publiques étaient hors de contrôle. Cette nomination devrait nous permettre de contrôler de nouveau nos dépenses publiques, avant de les avoir faites et non pas après coup. Nous aurons une chance de contrôler la croissance des dépenses gouvernementales dans la mesure où les contribuables canadiens en auront pour leur argent quant à l'économie, à l'efficacité et au rendement accrus des programmes gouvernementaux.

Voilà qui nous amène à une autre notion fondamentale dont le vérificateur général souhaite l'application, surtout par l'intermédiaire du service du contrôleur général, soit celle de la qualité des dépenses, qui a tant fait défaut dans les activités passées du gouvernement actuel et de ses ministères, organismes et sociétés de la Couronne.

Autre objectif, il faudrait améliorer énormément la gestion financière et les systèmes de contrôle des ministères et organismes du gouvernement qui, selon le rapport de 1975 du vérificateur général, est considérablement au-dessous des normes acceptables de qualité et d'efficacité. Il faudrait également beaucoup améliorer la gestion et le contrôle financiers au sein